



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026_002-DE



Bureau communautaire du 2 février 2026

Objet : Convention MIXEUR / HESPUL

Numéro de délibération : BC2026_002

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle Municipale de Mazeray sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Philippe BARRIERE, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Alain FOUCHER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Cyril CHAPPET, Frédéric EMARD

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROS Véronique
GROLEAU Karine
HOUEU Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 26
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 21
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Convention MIXEUR / HESPUL

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026_002-DE



Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de Service Unifié entre les communautés de communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté,

Vu la proposition de convention de participation à la communauté d'utilisateurs MIXEUR (agrégation d'applications web au service des techniciens qui œuvrent pour la transition énergétique des territoires) élaborée par l'association HESPUL dont l'objet est de contribuer à cette transition énergétique,

Depuis la fin du financement des Espaces Conseil France Rénov par le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique), les outils métiers développés dans ce cadre ont été repris par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) sans être, à ce jour, complètement opérationnels.

En effet, dans le cadre de la convention PIG PACTE Territorial volets 1 et 2, Rénov' Info Service (ECFR – Espace Conseil France Rénov') bénéficie notamment de l'outil métier ConseilRénov. Cet outil est pour le moment très instable, car en mise à jour constante, met en difficulté les conseillers pour accéder aux dossiers des ménages ou pour enregistrer les nouveaux contacts.

D'autre part, ConseilRénov permet uniquement le suivi de l'activité de l'ECFR. Or les élus référents des 3 communautés de communes, ont pour projet de se doter d'un outil qui assure la continuité du suivi des dossiers entrants par Rénov'Info Service avec le suivi des dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain) ou volet 3 du Pacte Territorial. En outre, l'outil permet aussi des renvois possibles vers les partenaires tels que le CAUE 17 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement).

L'outil MIXEUR proposé par l'association HESPUL, répond à cet objectif.

Le développement de MIXEUR est issu d'orientations définies par la communauté d'utilisateurs, composée de collectivités territoriales ou d'Espaces Conseils France Rénov'.

Pour bénéficier de l'outil et de l'ensemble de ces applications, il est nécessaire de signer une convention de participation afin de contribuer techniquement et financièrement au travail de développement de l'outil par la communauté d'utilisateurs : pour l'année 2026, la participation demandée est de 4 326,00 € TTC dont 2 136,00 € pour le déploiement et les ajustements et 2 190,00 € pour la contribution à l'utilisation.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire, après avis de la commission urbanisme réunie en séance du 26 janvier :

- d'approuver la Convention de participation à la communauté d'utilisateurs Mixeur figurant en annexe,
- d'autoriser monsieur le président à signer ladite convention avec l'association HESPUL, et tout document y afférent,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 09/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-BC2026_002-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,